

La Directive Cadre CEE 89/391 du 12 juin 1989 vise à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail. Elle prévoit la mise en œuvre de mesures basées, entre autres, sur l'évaluation des risques qui ne peuvent être évités, sur l'adaptation du travail à l'homme, et sur une planification de la prévention qui intègre, outre la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants.

Ces dispositions sont transposées en droit français dans le code du travail (art. L230-1 à 5) par la loi n°91-1414 du 31 décembre 1991 et le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001. Ce dernier fait obligation à l'employeur de produire et tenir à jour un **document unique relatif à l'évaluation des risques** pour la santé et la sécurité.

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 (et ses textes d'application : décret du 24 juin 2003, arrêté du 24 décembre 2003 et circulaire du 13 janvier 2004) instaure l'obligation d'une **démarche pluridisciplinaire** (médicale, technique et organisationnelle) dans la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

ARTIS FACTA est :

- habilité pour l'ensemble du territoire national en tant qu'**Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)** au titre des compétences "Technique" et "Organisationnelle" ;
- agréé comme **expert auprès des C.H.S.C.T.** dans les domaines de la santé, de la sécurité du travail, de l'organisation du travail et de la production (arrêté ministériel du 5/1/2005) ;
- enregistré comme **organisme formateur**.

Depuis 1994, ARTIS FACTA intervient auprès des entreprises pour les aider à intégrer les dimensions de l'homme ou la santé et la sécurité au travail lors d'opérations relatives à la conception et la mise en œuvre de systèmes de production, de biens ou de services.

Ces prestations visent à améliorer la prévention des accidents du travail, des maladies professionnelles et des risques industriels ; les conditions de travail (adaptation des outils, des interfaces homme-machine, des organisations et des systèmes d'information) ; ainsi que la performance des systèmes.

Notre pratique diversifiée s'appuie sur des compétences spécifiques en hygiène & sécurité, organisation, ergonomie, physiologie, sociologie, psychologie et psychodynamique...

Notre déontologie consiste à présenter nos modalités d'intervention, à disposer de l'accord préalable de l'entreprise et des salariés, à perturber le moins possible le travail, à garantir l'anonymat des résultats et les faire valider avant diffusion...



Tel + 33 1 43 133 233

www.artis-facta.com

info@artis-facta.com

Acteurs de la prévention :

pour agir efficacement sur la prévention des risques professionnels et sur la santé au travail,

vous pouvez recourir à un Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)

L'évaluation et la prévention des risques : une nécessaire approche pluridisciplinaire

La pluridisciplinarité et la mobilisation d'acteurs internes à l'entreprise sont les conditions nécessaires à la réussite d'actions de prévention. Notre approche documentée et pragmatique permet d'aborder des problématiques variées : accidents du travail, rayonnements ionisants, cancers professionnels, amiante, silice, TMS, souffrance au travail...

Les apports d'ARTIS FACTA reposent sur la prise en compte de l'activité réelle mise en œuvre par les opérateurs à leur poste de travail. Nous abordons les questions de prévention sans les déconnecter des autres logiques qui s'appliquent à l'entreprise : production, qualité, ressources humaines, coûts...

Notre démarche permet d'identifier les conditions d'exposition des salariés aux risques professionnels en rapport avec les contraintes et les enjeux des situations de travail. Elle permet de comprendre pourquoi certaines dispositions de sécurité s'avèrent parfois inopérantes et de dépasser ces « blocages ».

Nos prestations sont adaptées en taille et en délais : diagnostic des risques et des facteurs d'exposition ; élaboration du support stable d'évaluation ; actions de formations des acteurs concernés ; élaboration d'un plan de prévention ; accompagnement des actions de prévention, conception de postes de travail ...

Notre action s'inscrit plus largement dans la perspective du développement d'emplois de qualité, incluant les questions de santé et de vieillissement au travail.

Projets sociotechniques : une opportunité pour améliorer les conditions de travail

ARTIS FACTA intervient en conduite du changement sur des projets, où productivité, qualité et santé sont étroitement liées : conception d'ateliers, modifications de cycles de travail ou de procédés, introduction de nouvelles technologies, restructuration et réorganisation du travail.

Il s'agit d'identifier les dysfonctionnements existants, sans omettre de recenser également tous les éléments, qui contribuent à la qualité et à la production : régulations « à chaud », savoir-faire, tours de main, tâches annexes indispensables, processus d'apprentissage, compagnonnage...

Nos apports portent aussi bien sur l'intégration des prescriptions (normes, réglementation) que sur la prise en compte du vécu subjectif des personnes concernées par le changement.

Nos méthodes s'articulent aux diverses phases des projets architecturaux (esquisse, APS, APD) et avec les pratiques des ingénieurs (TPM, AQ, 5S, Kanban, 6 Sigma...).

Elles permettent de réinterroger : l'usage des espaces de travail (zoning, flux et circulations) ; les prises d'information et les transmissions ; l'ergonomie des interfaces homme-machine ; les modes opératoires et les procédures ; la charge de travail physique et mentale, l'organisation des collectifs de travail ; les compétences et la formation, les questions de prévention, la prise en compte des aléas et les fonctionnements en mode dégradés.

TMS : la réponse n'est plus seulement médicale

La détection et le traitement des premiers cas de troubles musculosquelettiques (TMS) est un enjeu important pour l'entreprise, dans la mesure où ils peuvent préfigurer une forme d'épidémie susceptible d'affecter significativement tant la population de l'entreprise que sa production.

Première maladie professionnelle en France, en augmentation constante, les TMS apparaissent lorsque les sollicitations excèdent les capacités fonctionnelles des individus et que le temps de récupération est insuffisant. Mais, les paramètres psychologiques induits par le contexte jouent aussi un rôle considérable. Par extension, les TMS sont à rapprocher des questions de stress et d'absentéisme.

Ces pathologies peuvent largement être réduites par l'amélioration de l'organisation du travail et une meilleure conception des postes de travail.

Nos investigations portent sur l'organisation de la production (degré d'automatisation, stocks tampons...) ; l'organisation du travail (nombre de postes ouverts/fermés, cadences, cycles, marges de régulation, pauses franches ou tournantes...) ; la conception d'équipements et d'outils ; la conception des produits ; la gestion des compétences ; la gestuelle (consignes, procédures, formation) ; l'environnement physique de travail...

Nos apports peuvent concerner la conception de dispositifs techniques, des modifications de l'organisation du travail et de la production, des aspects liés à l'accueil et à la formation des salariés.